

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Novembre 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE.

M. de Baudry-d'Asson demande à interpellier le ministre de l'intérieur sur l'attentat de la Roche-Servière...

Il demande, aux applaudissements de la droite, une enquête sur des faits qui ont révolutionné toute la Vendée.

M. Fallières répond que pour lui les faits auxquels M. de Baudry-d'Asson fait allusion sont moins que prouvés...

La droite proteste avec énergie. M. de Baudry-d'Asson interrompt vivement.

M. Bourgeois monte à la tribune. Il demande à M. le ministre la raison de son insinuation malveillante...

M. de Baudry-d'Asson (interrompant) : Elle sera républicaine, c'est tout dire.

M. le président le rappelle à l'ordre. M. Bourgeois ajoute qu'il a confiance dans la justice de son pays...

La droite applaudit, mais l'interpellation n'en est pas moins remise à trois semaines. On passe à la discussion du budget de la guerre.

M. des Roys, dans la discussion générale, exprime le vœu que les employés des administrations des finances puissent aspirer à des grades dans l'armée territoriale.

M. Tirard, ministre des finances, dit que si cette permission leur était donnée, ce serait dans certains cas la désorganisation de ces administrations.

D'ailleurs, cette proposition n'a rien d'absolu ni de général.

M. Janvier de la Motte critique les chiffres du budget de la guerre. Ils ne sont pas sincères, dit-il, et la preuve c'est qu'aucun des crédits portés pour la Tunisie n'est mentionné.

M. le ministre de la guerre répond que ces crédits font l'objet de lois spéciales qui sont en ce moment devant le Sénat.

M. Haentjens dit que ses prévisions se sont malheureusement réalisées, que le déficit s'augmente chaque jour et qu'on le dissimule autant qu'on peut par des crédits supplémentaires et extraordinaires.

M. Tirard répond vivement que le déficit n'a jamais existé et que la situation financière est absolument satisfaisante.

On crie de toutes parts : Les révélations de M. Léon Say.

M. Tirard. — Quand je serai au Sénat en face de l'ancien ministre des finances, je lui démontrerai que ses critiques sont exagérées et qu'il se trompe.

M. Laisant, rapporteur, demande à la Chambre de sanctionner les travaux de la commission.

On a remis à l'année prochaine plusieurs réformes importantes, mais la Chambre peut être sûre que tout vient à point à qui sait attendre.

M. le ministre de la guerre exprime le même espoir et fait la même prière.

MM. Laroche-Joubert, Langlois, Laisant, Gal et Billot échantent encore quelques observations générales.

M. Janvier de la Motte remonte à la tribune pour protester contre les habitudes financières de la République.

Il ressort de la discussion que, malgré les dénégations du ministre, le budget se trouve en déficit d'au moins 100 millions.

Comment, ajoute-t-il, M. Tirard répondra-t-il aux accusations de M. Léon Say ? n'a-t-il pas été son collègue dans le précédent ministère et n'a-t-il pas accepté, en ne protestant pas, le budget de l'ancien ministre des finances ?

M. Tirard bondit à la tribune. Il ne veut

recevoir aucune leçon. Le budget de M. Léon Say, il l'accepte tout entier, et il est là pour le défendre.

On passe à la discussion des articles.

M. le baron Reille développe un amendement tendant à faire rétablir un crédit pour les soldes à donner aux soldats employés dans les bureaux.

Cette solde supplémentaire leur était accordée, mais la commission l'a supprimée.

M. le ministre de la guerre dit qu'en effet le sort de ces soldats est intéressant et que si la commission maintient son chiffre, il se réserve d'accorder une solde supplémentaire sous forme de gratification.

M. Laisant, rapporteur, dit que si la commission a supprimé le crédit, c'est pour ne pas maintenir une situation inégale parmi les soldats. Mais la commission ne s'opposera jamais à un acte de justice du ministre.

M. le baron Reille retire son amendement en face des paroles du ministre et de M. Laisant.

MM. le baron Reille, des Roys, Le Provost de Launay, Laisant, Peyre, Arrazat et Billot prennent successivement la parole sur l'administration de l'armée et sur les marchés et fournitures.

Il ressort de cette discussion un vœu priant le ministre d'admettre le plus grand nombre de soumissionnaires possible, parce que la concurrence ne peut être que favorable pour les marchés.

LA RÉPUBLIQUE PRÉFÈRE

Les blés étrangers aux blés français.

A l'occasion du fait que nous signalons dans ce titre, un journal d'Ille-et-Vilaine, le Courrier de Rennes, a reçu d'un agriculteur la protestation suivante :

« Dans le spirituel article que le Courrier de Rennes a publié il y a quelque temps sur le concours hippique de Janzé, on signalait un fait qui a vivement ému bon nombre

d'agriculteurs. On disait que l'administration militaire avait mis en adjudication la fourniture de 2,000 quintaux métriques de BLÉ TENDRE D'AMÉRIQUE, pour l'alimentation de la troupe.

J'ai voulu vérifier par moi-même l'exactitude de ce fait, et, m'étant reporté à un des journaux de Rennes du 16 octobre 1882, j'y ai trouvé en effet la confirmation suivante :

Substances alimentaires.

ACHAT DE DENRÉES A RENNES.

Le mercredi 25 octobre courant, à une heure, il sera procédé, à Rennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2,000 quintaux métriques de Blé tendre d'Amérique, à livrer dans les Magasins militaires de la place de Rennes.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la 1^{re} sous-intendance militaire, Mail-d'Onges, à Rennes, où le public sera admis à en prendre connaissance.

A Rennes, le 14 octobre 1882.

Le Sous-Intendant militaire, J. KELLER.

L'administration militaire n'accepte que le blé d'Amérique. Elle refuse absolument tout blé du pays, quelque beau qu'il soit.

De plus, j'ai appris, par des renseignements particuliers, qu'il en est de même dans toute la France. En effet, l'intendance ne fait qu'exécuter des ordres qu'elle reçoit de Paris. Et ces ordres sont partout les mêmes. Partout le froment du pays doit être laissé de côté, et l'approvisionnement doit se faire exclusivement en blés d'Amérique. Dans l'Est, on admet que le blé d'Amérique soit remplacé par du blé de Hongrie.

Ainsi, puisque à Rennes seulement on en achète deux millions de kilos, c'est par centaines de millions de kilos que l'Administration achète les blés étrangers.

Je ne veux pas rechercher quelles considérations poussent le ministère de la guerre à favoriser ainsi les producteurs étrangers aux dépens de l'agriculture française, mais ce que je puis dire, c'est que ce fait nous paraît, à nous agriculteurs, incroyable et inouï.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLYS.

IV

Le cabano de Jacques était dans un repli de la falaise. Un ancien poste de garde-côtes à demi décoiffé par le vent. Jacques avait remis quelques tuiles par-ci, quelques cailloux par-là, une espèce de porte, un semblant de volet. Somme toute, un misérable logis.

De plus, un endroit désert, aride et triste, surtout par ces premières journées de novembre, courtes et brumeuses, auxquelles on arrivait déjà.

Depuis son retour, Antoinette n'était plus la même. Le contraste avait été par trop saisissant, la transition par trop brusque. Si du moins elle avait retrouvé de la verdure, du soleil ? Mais non. Du brouillard, de la pluie, de la boue. Un ciel grimaçant, une mer hargneuse. Toutes les fleurs mortes, tous les oiseaux muets. L'enfant se taisait aussi. Elle avait froid jusque dans l'âme. Plus de joyeux ébats, plus même d'appétit, certains dégoûts, presque des regrets. La vaisselle rustique et les

cuillers d'étain ne lui allaient plus; le grabat faisait soupirer après la couchette. Et puis Zoé, Georges, tout ce monde coquet et souriant de là-bas ! Ici, personne, sinon Jacques, plus sombre que jamais. Est-il besoin d'ajouter plus malheureux !

Vainement, sa fille s'efforçait de dissimuler; vainement elle chantait, voulait sourire. Sous le masque, il voyait le visage... Et, furieux contre le sort, contre lui-même, il s'en allait dans quelque coin de la falaise étouffer ses emportements, cacher son chagrin.

Souvent alors, au mugissement de la mer, il mêlait ses imprécations :

— Oh ! le passé !... on espère qu'il s'oubliera... on le croit mort... jamais !... Et dire que je ne voulais pas aller là ! L'instinct me retenait... un pressentiment !... Puisque j'avais trouvé ce refuge, ce lieu d'asile, il fallait y rester, y mourir... Mais l'enfant !... la petite !... elle se ressouvait encore de ses premières années... elle se retrouvait là-bas comme dans son ancien berceau... dans sa vraie patrie... Qu'a-t-elle fait pour partager mon exil ?... Je n'ai pas le droit de l'y condamner... je suis un mauvais père... un père fatal !... Mais que la foudre tombe donc sur moi !... que cet Océan m'engloutisse !... elle serait heureuse alors... il ne faudrait qu'un pas... si j'osais...

Il en arrivait au suicide. Ce ne fut pas le courage

qui lui manqua. Dieu le retint peut-être.

— Mais ce n'est pas ta faute, père ; c'est celle de ce méchant homme... Pierre Louvard... Oh ! je me suis bien rappelé ce nom-là... ma mère le répétait souvent.

— Ta mère...

— Oui... elle me disait de ne jamais l'en vouloir à toi... que tous nos malheurs venaient de lui... que c'était notre mauvais génie...

— Ah ! ta mère disait cela !... Pauvre Louise ! si bonne, si résignée, si courageuse !... Nous étions riches, et j'ai tout dissipé, gaspillé, tout perdu !... Un peu d'énergie, le travail pouvait encore nous relever... Non !... mon sot orgueil croyait déroger alors... je me croisais les bras, nous laissant envahir par la misère. Elle travaillait jour et nuit, elle !... Moi, je ne songeai qu'à m'étourdir en m'abandonnant au tourbillon. Oh ! j'en ai honte !... honte et remords !... Un dernier bien nous restait, l'estime, l'honneur. Je retrouvai cet homme, je me laissai de nouveau conseiller, entraîner par lui jusqu'au fond de l'abîme, jusqu'au jour où...

La main d'Antoinette se posa sur ses lèvres.

Lui, comme se réveillant, tout confus d'en avoir tant dit :

— Quoi !... tu te souviens... tu sais...

Pour toute réponse, elle lui mit un baiser au front.

Il est des épreuves qui mûrissent la raison des enfants, et leur donnent le sentiment de certaines délicatesses dont le cœur seul a le secret.

Ce baiser, cette indulgence plénière ne fut pour Jacques qu'un éclair de joie. Son visage s'assombrit plus encore ; il se prit la tête à deux mains, mit les coudes sur ses genoux, eut comme un sanglot dans la gorge.

Puis, après un silence :

— Tu retourneras là-bas. Moi, je partirai.

— Père !...

— Ici, pour toi, c'est le dénuement... l'humiliation... la dégradation... Te voilà déjà tout pâle... tu en deviendrais malade... tu en mourrais !... Chez eux c'est l'avenir... c'est la vie... c'est le bonheur.

Une fois encore elle eut son objection toute prête :

— Le bonheur !... qui sait !... ne juge pas trop sur l'apparence, père ; il y a aussi des chagrins, des inquiétudes à la filature. On ne m'a rien dit... mais j'ai bien vu, j'ai deviné. De gros besoins d'argent, une crise terrible, comme dit M. Georges. Il leur faut une forte somme pour la fin du mois... Tiens ! c'est demain... Raites, ô mon Dieu ! que ça leur arrive !

En ce moment un bruit de galop s'éleva de la plage.

Trois gendarmes passaient sur la grève à sec.

L'agriculture est dans une situation déplorable, elle est écrasée d'impôts ; l'impôt foncier, les contributions indirectes, les octrois exorbitants (surtout à Saumur) absorbent le meilleur de notre gain sur les denrées que nous produisons. Cette année-ci a été particulièrement mauvaise, au point de vue des céréales. La récolte, qui s'annonçait comme devant être exceptionnelle, a été fort compromise par les pluies persistantes du mois de juillet, et voici qu'au moment où nous sommes obligés de vendre nos grains, nous nous trouvons en face des blés d'Amérique, qui, arrivant sur le marché en masses énormes, font baisser les nôtres à un prix dérisoire.

Pour mon compte, j'ai dû vendre mon froment 22 fr. les 100 kilos, et j'estime qu'il me coûte à produire environ 25 fr. Il est, du reste, très connu des cultivateurs de notre pays qu'il faut que le blé atteigne 40 fr. la somme (les 165 kilos) pour être vendu à un prix un peu rémunérateur ; or, cette année, il a valu jusqu'à 35 et 36 francs.

La plupart des cultivateurs en sont là ; beaucoup ont vendu à perte, beaucoup d'autres refusent de vendre dans ces conditions ; ils préfèrent attendre, mais il faut bien payer les fermages, et ceux qui n'ont pas de pommes sont fort embarrassés et fort inquiets.

Et c'est dans de telles circonstances que nous voyons une grande administration publique, — c'est-à-dire, en somme, l'État — dédaigner nos froments et appeler en France les froments étrangers, en leur offrant un débouché assuré et considérable.

Le gouvernement favorise lui-même ainsi la concurrence désastreuse que nous font les blés d'Amérique. Non-seulement on ne fait pas de dégrevements pour l'agriculture (au lieu de diminuer, nos impôts augmentent chaque année), mais, de plus, le gouvernement nous fait un véritable tort en travaillant lui-même à la dépréciation de nos denrées. Les froments étrangers entrent en France sans payer, pour ainsi dire, aucun droit ; nous, nous avons de lourds impôts à payer, qui augmentent notablement le prix de revient, et le gouvernement, qui est le grand et le premier consommateur du pays, et dont le devoir est de nous protéger, s'adresse à des étrangers et méprise nos produits.

Quelque avantage que l'administration militaire trouve aux blés d'Amérique, les raisons que l'on pourra donner en ce sens seront toujours mauvaises ; parce qu'il n'y en a pas une qui puisse prévaloir contre cette vérité, qu'un gouvernement ne doit pas favoriser les étrangers au détriment des nationaux.

Quand l'agriculture est dans une situation aussi précaire et aussi menacée qu'elle l'est actuellement en France, il est honteux de voir le gouvernement venir, en quelque sorte, lui donner le coup de grâce en avançant ses concurrents.

Voilà un beau sujet d'interpellation pour nos députés républicains ! Ils vont encore perdre leur temps en disputes politiques dont nous nous soucions comme de l'an quatorze, nous autres agriculteurs, et en beaux discours qui nous font l'effet d'un cautère sur une jambe de bois. Quand il s'agit d'une question sérieuse, d'une question d'affaires, ils parlent tous comme une volée de moineaux ; aussi je connais bien quelqu'un auquel les candidats républicains n'ont pas besoin de venir demander sa voix aux prochaines élections. On peut être dupe une fois, mais pas deux. Et je crois qu'il y en a plus d'un comme cela dans nos campagnes. »

UN RURAL.

Chronique générale.

M. Bonnet-Duverdier, député de la 2^e circonscription de Lyon, est mort vendredi soir à son domicile de la rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris.

On dit M. Victor Hugo très-affecté de l'extrême froideur avec laquelle a été accueilli le *Roi s'amuse* à la Comédie-Française.

GRAVE INCIDENT SUR LA MORT DU GÉNÉRAL SKOBELEFF.

On se rappelle qu'à la mort du général Skobelev il fut impossible de trouver aucun de ses papiers particuliers, tous ayant disparu dans la nuit qui avait précédé sa mort.

Nous apprenons aujourd'hui que, parmi ces papiers, on aurait retrouvé une correspondance très-suivie et très-intéressante du général Skobelev avec M. Gambetta, et en outre deux lettres du général de Galliffet.

Des raisons majeures nous empêchent aujourd'hui de faire connaître le haut personnage entre les mains de qui ces papiers sont tombés comme par hasard....

En temps et lieu, nous reviendrons sur cette affaire, en faisant connaître le but de cette correspondance.

L'UNIFORME DES LYCÉES DE FILLES.

On a donné une description sommaire de l'uniforme proposé pour les lycées de jeunes filles.

Le voici dans ses détails, tel qu'il est officiellement indiqué.

Costume d'été. — Cachemire couleur réséda ; jupe à quatre volants, surmonté d'un bouillonné, de trois coulisses et d'un second bouillonné.

Corsage avec écharpe drapée, deux collets formant pellerins et, sur le collet supérieur, les palmes académiques brodées en or. Chapeau en paille anglaise, même nuance de la robe, garni d'une écharpe en blonde espagnole, et, sur le côté gauche, deux piquets de coquelicots dont l'un rouge et l'autre assorti à la robe. L'intérieur du chapeau bordé d'un velours de nuance loutre. — L'ombrelle, de nuance assortie, doublée de rouge, avec un volant en dentelle.

Costume d'hiver. — Cachemire croisé nuance loutre. Jupe avec grand plissé. Corsage avec écharpe plissée, bordée d'un biais de satin

assorti. Le devant du corsage formant gilet avec coulissé de satin. Le dos coulissé de l'étoffe de la robe. Chapeau feutre, couleur loutre, garni d'un tour de plumes assorties avec aigrette sur le côté gauche, demi-rouge et demi-loutre.

Tunique-pardessus forme redingote à revers en drap de même nuance, avec boutons dorés et les palmes académiques sur le revers du collet.

DE LA CHASSE

COMME INSTITUTION RÉPUBLICAINE.

La République était dans le marasme : M. Grévy a chassé à Marly, et tout est sauvé.

Ce que c'est, pourtant, qu'une chasse présidentielle !

Certes, jamais Louis XIV chassant dans ces mêmes tirés de Marly où M. Jules Grévy vient d'éprouver la justesse de son tir, n'a accompli un acte aussi important que celui du Président de la République, quand il a mis à mort ces malheureux faisans et ces pauvres lièvres, tombés cette fois victimes malheureuses des nécessités politiques.

Et dire que les républicains n'avaient pas autrefois d'assez amères plaisanteries pour tourner en ridicule Charles X quand il chassait à Rambouillet, ou Napoléon III quand il faisait un massacre de gibier dans ces bois de Marly, si chers aujourd'hui à M. Grévy et aux hauts fonctionnaires de la troisième République !

« Comment, s'écriaient-ils en chœur, un souverain peut-il avoir le temps de chasser ? N'est-il donc là que pour s'amuser et prendre du bon temps ? Chasser, mais c'est un passe-temps idiot, quand ce n'est pas un signe de férocité ! C'est faire injure au labour du peuple ! Ces rois et ces empereurs sont tous des buveurs de sang, qui tuent des lapins, quand ils ne peuvent pas faire tuer des hommes. Il n'en faut plus, de ces Nemrod qui chassent à nos dépens. C'était bon pour les peuples esclaves de l'antique Assyrie ; mais cela ne convient pas à nos temps de lumières et d'égalité sociale. » et ainsi de suite.

Avec quelle douce satisfaction les républicains d'alors contemplaient ces caricatures où Charles X était représenté, un bonnet de coton sur la tête et l'instrument de Diabotris à ses côtés, tirant sur une chaise à roulette, sinon sur une chaise percée, dans les fourrés de Rambouillet ou de Fosse-Repose ! Avec quelle hauteur de dédain ils jugeaient un monarque qui courait le cerf dans ses bons jours, et tirait le simple lapin dans ses mauvais ! Comme cela leur paraissait au-dessous de leur patriotisme à eux, républicains, au-dessous de la mission de gouverner, si cette mission était jamais confiée à leurs mains austères ! Tout récemment encore, de quel tonnerre d'applaudissements vengeurs ne saluaient-ils pas, dans *Ruy-Blas*, ce vers où le roi Charles II, rendant compte de sa journée royale, dit à Marie de Neubourg :

Il fait grand froid, madame, et j'ai tué six loups.

La royauté ne pouvait évidemment se relever d'un pareil coup, porté par le grand poète.

Aujourd'hui, M. Grévy, président de la République, ne tue pas six loups, il est ses moyens, — mais il tue quelques lapins, quelques faisans, et cela suffit à remplir les républicains d'une douce joie, à ramener la confiance ; que disons-nous ? cela suffit à les rassurer sur les destinées de la République.

Que les temps sont changés ! quelle amende honorable pour ces ironies d'autrefois, pour ces sarcasmes, pour ces injures !

Un roi prenant le plaisir de la chasse semblait aux républicains une chose monstrueuse, et leurs présidents, leurs ministres et sous-ministres chassent à qui mieux mieux dans les forêts de l'État. Sauf qu'ils gardent le gibier pour eux, on pourrait se croire aux plus beaux jours de l'ancien régime. (Moniteur.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 novembre.

Le brusque revirement qui s'est produit dans la situation de place n'a qu'un tort peut-être, c'est d'avoir lieu alors que la liquidation est encore assez éloignée pour nécessiter de sérieux efforts en vue d'arriver, sans trop de résistance, à la consolidation des cours acquis.

Quoi qu'il en soit, les ordres d'achats ont actuellement pris si bien le dessus, que les offres de la spéculation n'ont pas tardé à se raréfier, et que la hausse des rentes et des valeurs se fait en quelque sorte sans opposition de la part des vendeurs.

Les rentes françaises ont débuté à des cours assez élevés : la veille : 3 0/0, 80.40, 80.45 et 80.50 ; amortissable, 80.80, 80.90 et 81 ; 5 0/0, 114.50, 114.55 et 114.80.

Les sociétés de crédit sont très-diversément partagées, néanmoins l'ensemble est bon.

La Banque de France est demandée à 5,390 et 5,315.

La Banque de Paris s'est inscrite à 1,280.

L'action du Crédit Foncier s'élève à 1,333.

Le bilan d'octobre, qui vient d'être publié, porte que les bénéfices se sont accrus d'un mois à l'autre de 3,952,000 fr. Cette augmentation importante est due à ce que les bénéfices formant la quote-part de la liquidation de la Banque Hypothécaire sont venus se confondre avec ceux qui appartiennent en propre au Crédit Foncier.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie demeurent fermes à 505.

Bonne tenue du Lyonnais à 590, du Mobilier à 415.

Les titres du Suez sont hésitants. On cote 2,462.50 sur l'action et 2,445.

Le Panama s'inscrit à 485.

Lyon, 1,390 ; Orléans, 1,270.

Chronique militaire.

Les emplacements des compagnies mixtes du corps d'occupation en Tunisie sont aujourd'hui déterminés :

1^{re} compagnie. — Portion principale à Hammamet, dépôt à Tunis.

2^e compagnie. — Portion principale à Ain Draham, dépôt à Béja.

3^e compagnie. — Portion principale à Bordj Djebbi, dépôt au Kef.

4^e compagnie. — Portion principale à

Le brigadier aperçut Jacques en haut de la falaise.

— Eh ! l'homme, avez-vous vu quelqu'un fuir ou se cacher par ici ?

Jacques fit un geste négatif.

Les gendarmes s'éloignèrent.

La nuit venait.

— Revenons, dit le père.

Et l'on regagna la mesure.

Selon l'habitude des pauvres gens, la porte n'était fermée qu'au loquet.

Après avoir soulevé ce loquet, Jacques poussa du revers de la main.

Il y eut une résistance inattendue.

— Hein ! qui donc est là ?

Un coup d'épaule ouvrit la porte toute grande.

A l'intérieur, dans la pénombre, une forme humaine fut aperçue, trébuchant, roulant jusqu'à l'autre muraille.

Puis, l'intrus se releva, s'approcha craintivement, et, d'une voix éplorée, les mains jointes :

— Ah ! cachez-moi ! Sauvez-moi !

Déjà Jacques s'était écrié :

— Pierre Louvard !...

Un bout de gaffe se trouvait sous la main de Jacques. Il allait frapper, il frappait...

Antoinette se précipita sur lui, retenant son bras.

Louvard était tombé sur les genoux, le corps

rejeté en arrière, l'épouvante sur le visage.

Jacques se laissa désarmer par sa fille.

Puis, au fugitif, sans le regarder, d'un ton impératif et bref :

— Va-t'en !

Pierre Louvard était haletant, épuisé, livide.

Ses vêtements en lambeaux, couverts de fange.

Quelque chose d'ignoble. Une hyène aux abois.

Cependant, il voulut gouailler de sa voix crapuleuse :

— Eh ben ! eh ben ! c'est donc une chimère que l'amitié ?

— Va-t-en ! répéta Jacques avec une telle résolution, une telle autorité, que le sourire effronté de Louvard devint une piteuse grimace. Il ne lui restait plus qu'à déguerpir au plus tôt.

D'une allure cauteleuse et lâche, presque rampante, il gagna la porte.

Mais comme il franchissait le seuil, le pas des chevaux se fit entendre non loin de là, dans le chemin.

C'étaient les gendarmes qui s'en revenaient par la route de la côte.

Pierre Louvard entra vivement.

— Je suis pris !

Puis l'œil hagard, tout plein d'effroi, indiquant de sa main tremblante un tas de fagots, de mannes, de filets, d'engins de pêche, sous lequel il s'était déjà menagé un gîte :

— Jacques !... Jacques !

Les gendarmes venaient de quitter le chemin ; ils se dirigeaient vers la mesure, ils n'étaient plus qu'à quelques pas.

Jacques eut honte de livrer un fugitif ; il fit un geste de consentement.

Avec la promptitude d'une bête pourchassée qui se terre, Louvard disparut.

Il était temps. Le brigadier venait de descendre de cheval ; il parut sur le seuil.

Derrière lui, ses deux hommes encore en selle.

— Bonsoir, Jacques... C'est vous, n'est-ce pas, que j'ai hélé tout à l'heure de la plage ? Vous n'avez rien de nouveau à me dire ?

— A propos de quoi ?

— A propos du particulier duquel nous sommes à la poursuite. Il nous échappe, le grédin. Buissons creux ! J'en ai le gosier sec. Si la requête n'est pas impulsive, un verre de boisson, s'il vous plaît ?

— Tu entends, Toinette ?

Elle prit le pichet sur la table, et s'en fut au tonneau qui était là dans la pièce même.

Le brigadier était entré, regardant de ci, regardant de là, sans aucun soupçon peut-être, par habitude, par devoir. Il n'avait que de bons renseignements sur Jacques. Mais il y a l'instinct du métier.

Il s'en alla jusqu'aux fagots. Du bout de son

fourreau de sabre, il en fit rouler un ; il l'essaya dessus.

Rien n'avait bougé, rien n'avait paru.

Toinette revint avec un verre et le rempli. Le brigadier but, se poulécha la moustache, et, rendant le verre à l'enfant, désigna les deux gendarmes.

Cependant Jacques avait demandé ce dont il s'agissait.

Le brigadier lui répondit :

— Un nouveau méfait du nommé Pierre Louvard... que je soupçonne fort d'être un repris de justice. Le vol atteste une main qui n'en est pas à son coup d'essai. Un vol conséquent, plus de cent mille francs... et très-portatif... dans un portefeuille, en billets de banque. Ah ! si vous pouviez mettre la main dessus, père Jacques, fameuse aubaine !

Tout en disant cela, le brigadier mettait le pied dans l'étrier.

— Chez qui donc ce vol ? questionna Jacques.

— Chez un filateur de Pont-l'Évêque, M. Aubertin.

Jacques ne put retenir un brusque mouvement vers la cachette.

— Plait-il ? fit le brigadier qui tourna la tête tout en enfourchant son cheval.

Mais déjà Jacques avait eu le temps de la réflexion :

Souasse, dépôt à Sfax.
5^e compagnie. — Portion principale et dépôt à Gafsa.
6^e compagnie. — Portion principale et dépôt à Gabès.
7^e compagnie. — Portion principale et dépôt à Kairouan.
Une huitième compagnie est en voie de formation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

Deux jeunes rhétoriciens de notre ville, M. René Brillatz et Augustin Guery, élèves de l'Institution Saint-Louis, viennent de subir avec succès, à Rennes, les examens du baccalauréat ès-lettres (4^e partie). — M. René Brillatz a eu besoin d'une dispense d'âge.

En avons-nous fini avec les perturbations atmosphériques? Les derniers jours de la semaine se sont écoulés avec pluies abondantes et tempêtes continuelles. Hier encore, il a plu jusqu'à 10 heures, puis le temps s'est éclairci et le soleil a brillé.
Le baromètre monte.

Depuis hier soir à heures, la Loire s'est élevée de 50 centimètres. Aujourd'hui (midi) elle marque 4^m 20 à l'étiage du pont Cessart.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture au ministère des finances (exercice 1882) d'un crédit supplémentaire pour les victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851, adopté par 370 voix contre 87.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Aix).

Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Torves.

Il y a quelques jours, nous annoncions que M^{me} Dreux, receveuse des postes à Langeais, était nommée aux mêmes fonctions à Montreuil-Bellay.

Nous trouvons à ce sujet le récit suivant dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Dernièrement, il s'est passé à Langeais un singulier événement qui prouve à quel degré sont tombées toutes les branches administratives de notre glorieux gouvernement. Comme nos lecteurs ont pu souvent le remarquer, c'est un fait acquis qu'aujourd'hui tout individu qui s'affuble du titre de « républicain » peut obtenir à peu près tout ce qu'il désire.

En voici une nouvelle preuve :
M^{me} Dreux, veuve et mère de deux garçons, fut envoyée, il y a quelques temps, de la direction des postes de Saint-Patrice à celle de Langeais. C'était un avancement bien mérité pour M^{me} Dreux, car il est juste de dire que cette mère de famille a toujours mérité, dans toutes les localités où elle est

— Rien.

Quelques instants plus tard, le bruit des chevaux se perdait dans l'éloignement.

Jacques, debout sur le seuil, regardait vaguement à l'horizon, une main oubliée sur la tête de sa fille, qui, l'épaule à la ceinture de son père, lui tenait l'autre main, tout en levant vers lui son regard tendrement inquiet.

À l'intérieur, aux clartés mourantes du jour, sous les filets, sous les bourrées, s'allongeait la tête encore effarouchée de Pierre Louvard.

Silencieusement, il risqua un bras, l'autre bras, tout le corps, longea la muraille, aspirant à l'issue, tout prêt à s'enfuir.

Jacques se retourna soudainement, ferma la porte, mit le verrou.

— Allons. Nous avons à causer, cet homme et moi.

(A suivre.)

CHARLES DESLIS.

Un Marseillais raconte un incendie auquel il a assisté.

— Toute la maison brûlait, dit-il, et moi, j'étais resté tranquillement dans ma chambre à lire mon journal.

— La fumée devait bien vous gêner.

— Non. Je suis fumeur !

allée, l'estime et la considération des habitants.

» Arrivée à Langeais, cette dame fit dans cette petite ville ce qu'elle avait toujours fait : son devoir et uniquement son devoir.

» Une dame de l'endroit, très-ombrageuse, commença par chercher maille à partir à cette honnête directrice des postes. Des menaces arrivèrent à son adresse, des lettres anonymes plurent drues comme grêle dans ses bureaux, et, bref, elle reçut un matin une lettre de M. le directeur des postes l'invitant à demander un mois de congé.

» M^{me} Dreux accepta ce congé. Pendant ce temps, disait M. le directeur, votre ennemie se calmera peut-être.

» Tout alla bien pendant une partie de ce congé, quand un jour M^{me} Dreux reçut une seconde lettre de la direction, l'invitant à se rendre pour le 1^{er} décembre à Montreuil-Bellay, son nouveau poste.

» M^{me} Dreux, dont le congé expirait le 20 novembre dernier, espérait rester à son poste jusqu'au 4^{er} décembre; mais M. le directeur réexpédia une troisième lettre, dont voici la substance : « Madame, il faut que vous soyez à votre poste à Montreuil-Bellay, non pas le 1^{er} décembre, mais le 24 novembre. M^{me} ... sait que vous êtes de retour, et elle veut malgré tout vous nuire; partez donc au plus vite si vous le pouvez, je vous l'ordonne. »

» Dans quelques jours, nous reviendrons sur cette histoire. »

Toujours la guerre aux petits.

En même temps qu'ils poursuivent, avec l'anti-libéralisme que l'on sait, l'application de la loi du 28 mars, nos autocrates continuent à se livrer à une guerre acharnée aux petits qui manifestent la moindre velléité d'indépendance.

On cite l'exemple suivant qui explique une fois de plus comment les républicains entendent la liberté :

Le sieur Baillou a été nommé, il y a huit ans, facteur du télégraphe à Jarzé, petite ville très-coquette de plus de 2,000 habitants. Cet homme, qui est père de cinq enfants en bas âge et est en outre atteint d'une maladie incurable très-dangereuse, pourvoit, avec cet emploi et avec l'aide de quelques petits travaux, à l'existence de ses enfants.

Il y a peu de temps, il reçut l'ordre de mettre ces derniers à l'école laïque; il se garda bien d'obéir.

Un crime aussi grand ne pouvait rester impuni. On décida que ce malheureux n'était plus digne d'émerger au budget de la commune, et, malgré les excellents renseignements donnés sur le compte de Baillou par M. le maire, par ses chefs; malgré l'opinion publique tout entière, il fut révoqué de ses fonctions et il y a peu de jours et remplacé par un pur, sous le fallacieux prétexte qu'il vendait trois journaux conservateurs : le *Réveil de l'Ouest*, le *Petit Maine-et-Loire* et le *Courrier d'Angers*.

Le désoutant Sterlin, qui n'a pas vu, jeudi soir, pleuvait dans son escarcelle autant de pièces de 50 centimes qu'il en avait rêvé, donnera libre cours à son éloquence embarassée dans une représentation au Cirque de Tours le 10 décembre.

Nous doutons que les purs de Saumur lui aient donné un cachet de recommandation pour les frères de Tours, et le citoyen Sterlin risque fort de ne pas ramasser chez nos voisins plus de livres *sterlings* que chez nous.

Martigné-Briand. — Mardi soir, vers neuf heures et demie, le feu a pris au village de Cornu, à la ferme du Cronché, exploitée par M. Touret, et appartenant à M. le baron de Romans. Dès le début du sinistre, une grange était complètement en flammes, et malgré les efforts des pompiers de Martigné, des habitants et de la gendarmerie, plus de 7,000 francs de récoltes et de matériel agricole ont été détruits, et la perte n'est couverte par aucune assurance. L'immeuble était assuré.

On attribue ce sinistre à la malveillance.

BON EXEMPLE. — Nous avons dit que plusieurs communes du département de la Sarthe ont demandé au gouvernement une compensation de 150 fr. pour chaque enfant pauvre que l'on obligera à fréquenter l'école.

Ce n'est pas tout; le conseil municipal de Saint-Corneille a voté une subvention annuelle de 120 fr. à l'instituteur, à la condition qu'il apprendra aux enfants le catéchisme et la prière.

C'est un excellent exemple et nous souhaitons qu'il trouve des imitateurs dans de nombreuses communes; il n'y a pas besoin pour cela d'une entente entre les maires; il suffit que les conseils municipaux écoutent la voix de la justice et les vœux légitimes des populations.

LA COMÈTE DE 1811 ET SON RETOUR PROCHAIN.

La comète de 1811, dite comète de Pons, du nom de l'astronome de Marseille qui l'a signalée le premier, appartient à la catégorie de ceux de ces astres qui, parcourant des orbites elliptiques, ont des retours périodiques. Encke, qui analysa les éléments de la comète de Pons, lui assigna une périodicité de soixante-dix ans environ. M. Schulleff et Bossert, en prévision de la réapparition prochaine de cette comète, ont repris les calculs relatifs à la détermination de son orbite. En tenant compte des perturbations subies par cette comète, ces astronomes lui assignent une durée de révolution de soixante-seize ans, avec une erreur possible de quatre ans, en plus ou en moins. Avec une avance de quatre ans elle aurait dû repaître en 1881; avec un retard de cette durée, c'est en 1889 que nous la reverrons. Reconnaîtra-t-elle notre planète ?

Faits divers.

On mande de Saintes, 24 novembre, que le nombre des malades atteints de la fièvre typhoïde est évalué à trois ou quatre cents. La consternation règne dans la ville.

Un chef de bataillon du 112^e, en garnison à Aix, qui avait pris part à l'expédition de Tunisie, a été subitement atteint de folie furieuse. Il a dû être séquestré d'urgence à l'hôpital.

Une particularité des mœurs espagnoles : Les vingt-cinq soldats qui étaient de garde au palais royal de Madrid pendant les récentes couches de la reine ont reçu leur congé définitif, en conformité d'un vieil usage.

Moyaux, condamné aux travaux forcés à perpétuité par le jury de la Seine pour avoir tué sa petite fille dans les circonstances tragiques que tout le monde sait, vient de mourir à la Nouvelle-Calédonie.

Il paraît que depuis sa condamnation il avait tellement vieilli qu'il en était méconnaissable et que le remords avait exercé dans son cerveau de tels ravages qu'on le surprenait souvent à divaguer. C'était, du reste, un forçat très-doux et, depuis son arrivée en Nouvelle-Calédonie, il n'avait pas subi de punition.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 27 novembre 1882.

LA JOIE DE LA MAISON

Comédie en 3 actes, de MM. A. Bourgeois et Decourcelles.

Hector Durosel.....	MM. Danglade.
Georges de Sully.....	Mary.
Oscar de Beaulieu.....	Berty.
André.....	Grosœur.
Pierre.....	Guilbert.
Joseph.....	Monard.
M ^{me} de Barmon.....	M ^{mes} Canterelle.
Henriette de Sully.....	Grosœur.
Cécile.....	Jagmet.
Caroline.....	Marie Soll.

BONSOIR M. PANTALON

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Lockroy et de Morvan, musique d'Albert GRISAR.

Le docteur Tirtofolo.....	MM. Labranche.
Pantalou, riche m ^d de Bologne.	Isaac.
Lelio, son fils.....	F. Constance.
Premier porteur.....	Guilbert.
Deuxième porteur.....	Monard.
Lucèce, femme du docteur.....	M ^{mes} Canterelle.
Colombine, camériste.....	Danglade.
Isabelle, pupille du docteur.....	L. Monard.

UNE FÊTE AU CÉLESTE EMPIRE

Ballet chinois en 1 acte, par M. Rougier.

Tchin-Kao.....	MM. Rougier.
Yang.....	Guilbert.
Ke-Ki-Ka-Ko.....	Le petit Leprin.
Peki.....	M ^{les} Laura Reuters.
Fean-Nich-Tan.....	Elisa Reuters.
Lo-Manghi.....	Hélène Reuters.
Kao-Tchin.....	M ^{me} Rougier.

DIVERTISSEMENT. — Dansé par M. Rougier, M^{les} Laura, Elisa et Hélène Reuters, Marie Beau, Maria Strocchio, Annette Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

GRAND CORTÈGE DE KAO-TCHIN, par tout le personnel du ballet et de la figuration.

Ordre : 1. La Joie de la Maison; — 2. Bonsoir M. Pantalou; — 3. Une Fête au Céleste-Empire.

Bareaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 26 novembre 1882.

Versements de 119 déposants (33 nouveaux), 37,603 fr. » c.
Remboursements, 19,207 fr. 38 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Vieilles faïences d'Italie et de Delft, à vendre chez M. LIVERANI, 15, rue Saint-Jean, Saumur.

Le sang et le fer. — Il est un mal qui, à lui seul, a fait plus de victimes que la guerre, le typhus, la peste, les fièvres, etc. C'est l'anémie qui, hélas! se propage de plus en plus. Ses causes, il faut le reconnaître, sont inhérentes à la manière de vivre des quatre cinquièmes de la population : mauvaise alimentation, séjour dans des logements exigus, humides et sombres, chagrins prolongés, veilles, excès de tous genres, travaux intellectuels ou physiques exagérés, en sont les principales causes; l'effet c'est l'appauvrissement du sang. A mesure que le sang perd les globules qui faisaient sa force et sa richesse, il devient plus aqueux et par conséquent impropre à l'existence. Le lymphatisme, la chlorose, la phthisie, la scrofule, en sont les conséquences forcées.

Comment arrêter le progrès de cette maladie terrible? Le docteur J. Rengade, le médecin conseiller pratique du *Petit Journal*, a indiqué, dans sa causerie sur l'anémie, publiée par le *Petit Journal*, à la date du 2 octobre 1876 : « contre les premiers symptômes de l'anémie, le FER est le médicament par excellence. » Mais tous les ferrugineux ne sont pas également bons et assimilables; les uns constipent, d'autres irritent l'estomac, noircissent les dents, etc. Le FER BRAVAIS (fer à l'état liquide) n'a aucun de ces inconvénients. Il est soluble dans l'eau et ne communique au vin ni odeur ni saveur. Son emploi continu, en rétablissant l'équilibre des fonctions, aide à la nature à prolonger l'existence au-delà des limites ordinaires. Comme tous les produits d'une valeur incontestable, la contrefaçon s'en est déjà emparée. Aussi prévenons-nous le public que nous ne pouvons garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité, que des flacons portant notre marque de fabrique et la signature de R. BRAVAIS, imprimée en rouge sur l'étiquette.



COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop et la Pâte de Nafé se vendent dans les pharmacies.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY et Cie, Limited**, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode Illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette **PREMIÈRE**, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices *Vièrge de Raphaël* la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne » et des *Parfums Capiteux*.

Après avoir constaté l'éclatant succès de *Vièrge de Raphaël*, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, et les vases : *Au Pays Bleu*, *Lèvres de Feu*, *Pattes de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cuir de Russie*, *Corisou Pompadour*, *Péché Révé*, *Pazza d'Amore*, *M^{lle} Printemps*, *Pommes des Voisines*, *Petits Soupers*, *Larmes de Crocodile*.

Les polkas si follement entraînantes *Coup de Canif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de Linotte*, *Fruite aux Perles*, la jolie mazurka « *Radis-Roses* », et J.-Klein-Quadrille, sont toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les vases chantées *Parfums Capiteux*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*). Paris, COLOMBIER, Éditeur, rue Vivienne, 6.

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la *Gazette d'Anjou* publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 15 centimes; avec photographie, 25 centimes.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. — matin	10 h. 31 matin	8 h. 48 matin	11 h. 14 matin
8 25 —			
10 15 —			
1 03 soir	4 55 soir	6 09 soir	8 39 —
5 35 —			
7 50 —	11 47 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin	9 h. — matin	9 h. 59 matin	
6 15 soir	9 50 soir	11 28 soir	
12 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

Sur licitation.

DE DEUX

MAISONS D'HABITATION

Jardin, cour, hangar,

Le tout situé ville de Vihiers.

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Grolleau-Picherit.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, le dimanche dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente-un août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Joséphine Grolleau, épouse assistée et autorisée du sieur André Guillon, marchand de poissons, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, et de celui-ci pour la validité ;

Ayant M^e Le Ray pour avoué ;

Contre : 1^o M^{me} Marie Picherit, veuve du sieur François Grolleau, ladite dame demeurant à Vihiers ;

2^o M^{me} Rosée Grolleau, épouse assistée et autorisée du sieur Jean Robineau, messager, avec lequel elle demeure à Vihiers, et celui-ci pour la validité ;

Ayant M^e Beaurepaire pour avoué ;

3^o M^{me} Eugénie Maitte, veuve du sieur François Grolleau, ladite dame demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Eugénie et Marie Grolleau, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec ledit sieur François Grolleau ;

4^o M^{me} Jean Vitre, domestique à Chemillé, chez M. Daviau, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Jean et Marie Vitre, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec ledite dame Marie Grolleau ;

Ayant M^e Lecoy pour avoué ;

En présence, ou en l'absence, après qu'ils auront été dûment appelés, de : 1^o M. André Grolleau, marchand de poissons à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Eugénie et Marie Grolleau, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille desdites mineures prise sous la présidence de M. le juge de paix de Doué-la-Fontaine, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-deux ; — 2^o M. Jean Babineau, messager à Vihiers, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jean et Marie Vitre, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence de M. le juge de

paix de Vihiers, le seize mars mil huit cent soixante-neuf ;

Il sera, au jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente sur licitation en deux lots des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^o Lot.

Une maison d'habitation, sise à Vihiers, à l'angle formé par la rue d'Argenton-Château et celle de Saint-Nicolas, composée :

Au rez-de-chaussée, de quatre pièces dont trois à feu, l'une d'elles servant de magasin d'épicerie ;

Au premier étage, de quatre chambres, dont deux à cheminée ;

Grenier sur le tout, cave dessous ;

Au nord de cette maison, un porche donnant sur la rue d'Argenton, grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle se trouvent deux écuries, un bûcher, un hangar abritant une pompe et une buanderie, lieux d'aisances ;

Au fond de cette même cour, une autre maison d'habitation comprenant deux chambres basses, dont une à feu avec grenier au-dessus dont l'ouverture donne sur la rue Saint-Nicolas.

Le tout forme un ensemble porté au plan cadastral sous le n^o 6 p de la section B, pour une superficie de quatre ares quatre-vingt-quatre centiares, et joint au levant la route d'Argenton-Château, au midi la rue Saint-Nicolas, au couchant M. Granry et au nord M. Mary-Chereau.

Mise à prix, six mille cinq cents francs, ci..... 6.500

2^o Lot.

Un jardin entouré de murs, sis à Vihiers, à l'angle formé par la rue des Quatre-Chemins et celle d'Argenton-Château, compris au plan cadastral sous le n^o 34, section P, polygone 5, pour une contenance de vingt-un ares quatre-vingt-quatre centiares, joignant au nord et à l'ouest lesdites rues, au sud M. Gelineau, à l'est M. Goblet.

Dans ce jardin se trouvent :

1^o A l'extrémité sud, une maison d'habitation composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont deux à feu, grenier perdu au-dessus, hangar à la suite, lieux d'aisances ;

2^o A l'autre extrémité nord, une construction inachevée, servant de magasin.

Mise à prix, trois mille cinq cents francs, ci..... 3.500

Total des mises à prix : dix mille francs, ci..... 10.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, rue Cendrière, avoué co-licitant ;

3^o A M^e LECOY, rue Bacier, avoué co-licitant ;

4^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers,

rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé conformément aux prescriptions du Code de procédure civile, par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (689) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le mardi 28 novembre 1892, à une heure après midi.

A Saumur, rue de la Fidélité, n^o 15, au domicile de M^{me} veuve Henry,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire de ladite dame Henry.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verres ordinaires et à liqueur, serbe en étain ; Tables rondes, grande table longue, comptoir, tabourets et matériel de cabaret ;

Table de cuisine, poêle, chaises, guéridon, table de nuit, bois de lit, glace, sommier, matelas, draps, couvertures, oreillers, traversins, éredon, serviettes, torchons et garde-robe de femme ;

50 litres de vin rouge, 130 litres de vin blanc, 18 litres d'eau-de-vie et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (660) Ch. MILLION.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893.

UNE BELLE MAISON

Située à Brézé.

Actuellement occupée par M. LECOMTE, notaire.

Cour, servitudes et jardin bien arborés.

S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

DE SUITE, LA FERME DE L'ÉTANG

Commune de Gennes.

S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (618)

A VENDRE

UN BON CHEVAL

Agé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN MÉNAGE demande une place le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de la PAIX

Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaux.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODDT.